

**ANIMATION FEUX DE LA SAINT-JEAN**  
**SPECTACLE « CIRCUS PERFORMERS »**

Le Maire de la Ville de CREPY-EN-VALOIS (Oise),

Vu la délibération du Conseil municipal n° DEL2021-10-04 du 26 octobre 2021, transmise au contrôle de légalité le 27 octobre 2021, portant délégation de pouvoir au Maire en application de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant la volonté de la Ville de proposer des animations dans le cadre des Feux de la Saint-Jean qui se dérouleront le 30 juin 2023,

**DECIDE**

**Article 1 :**

Une convention est signée avec la société SARL DAHA SARL – VIZUEL, n° de SIRET 44035766300028, domicilié à Tourcoing (59200), 112 rue d'Hondschoote – Bureau B2 – Bât R. Doisneau.

**Article 2 :**

La société SARL DAHA SARL – VIZUEL organisera une représentation du spectacle « Circus performers », formule « Échasses et jongleries lumineuses, Hula houp, animations interactives », le 30 juin 2023 de 19h30 à 22h dans le parc Sainte-Agathe.

**Article 3 :**

Le coût forfaitaire de la prestation est de 1.450 €/TTC, charges sociales et frais de transport inclus.

**Article 4 :**

La présente décision est soumise aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations et il en sera rendu compte au prochain Conseil municipal.

Fait à Crépy-en-Valois, le 3 avril 2023.

Par délégation du Conseil municipal,  
Virginie DOUAT,  
Maire de Crépy-en-Valois

**PUBLICATION**

Date de mise en ligne sur le  
site Internet de la Commune :

04 AVR. 2023



Accusé de réception en préfecture  
060-216001750-20230403-DEC2023-40-DE  
Date de télétransmission : 04/04/2023  
Date de réception préfecture : 04/04/2023